



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Communiqué Toulouse, le 18 Octobre 2018

L'insonorisation du collège Vauquelin, c'est bien Mais où en est la création de l'observatoire du bruit aérien ?

C'est officiel, le Conseil Départemental va lancer par convention avec ATB les travaux d'isolation phonique du collège Vauquelin en utilisant l'intégralité des dividendes qu'il a reçus en tant qu'actionnaire de l'Aéroport de Toulouse Blagnac. Utiliser cet apport de 750 000 € en faveur des « victimes » de l'activité aéroportuaire est à saluer ... et devrait inspirer les autres collectivités également actionnaires que sont la région Occitanie et Toulouse Métropole dont le mutisme sur le sujet ne cesse de nous décevoir.

Mais les questions ne manquent pas :

- Isoler phoniquement, c'est bien, mais n'est-ce pas le rôle intrinsèque des compagnies aériennes, sur le principe pollueur-payeur de régler ce type de dépense dont elles sont la cause?
- L'isolation est-elle suffisante quand les étés caniculaires à rallonge se succèdent ?
- Le choix que nous laisserons à nos enfants sera-t-il d'étouffer en silence fenêtres fermées ou d'être « abrutis » par le bruit des avions fenêtres ouvertes ?
- La climatisation, avec l'impact climatique associé, sera-t-elle la seule solution pour survivre ?

Le CCNAAT souhaite également insister sur le fait que cette décision laisse sans réponse la nécessité d'un système de surveillance du bruit indépendant du gestionnaire ATB. Un tel système ne coûterait qu'une fraction minime d'une telle somme et permettrait de sortir du monopole de l'aéroport qui « juge et analyse seul le bruit qu'il fait ! »

Nous réitérons notre demande (sur la table depuis 10 ans) d'une surveillance indépendante et ouverte du bruit aérien à Toulouse. Les esquives de la Région Occitanie et le refus « de principe » de Toulouse Métropole de se doter d'un tel moyen d'information alors que l'actionnariat privé d'ATB a démontré qu'il ne répondait qu'à ses propres intérêts, ne peut qu'interroger profondément les citoyens sur la responsabilité de ses représentants dans un problème de santé publique.

Cette impasse ne doit pas perdurer : l'OMS vient de durcir ses préconisations en matière de contrôle du bruit aérien. Il y a donc urgence à s'équiper d'outils performants et transparents, au service de la population, pour l'analyse du bruit.

Il en va de la santé de tous les riverains d'ATB et de toutes les populations survolées

Contact : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33